Planification de la formation et évaluation



Evaluation de la mise en œuvre de l'article 17 LEO

Mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire

L'enseignement spécialisé dans le canton de Berne

Claudio Stricker Mirjam Pfister

Mars 2012

Planification de la formation et évaluation (BiEv)

Direction de l'instruction publique du canton de Berne

Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv) Direction de l'instruction publique du canton de Berne Sulgeneckstrasse 70 3005 Berne

Tél.: 031 633 85 07 Fax: 031 633 83 55 Courriel: biev@erz.be.ch

Internet: http://www.erz.be.ch/bildungsplanung

N°DM: 562566v1

Evaluation de la mise en œuvre de l'article 17 LEO

Mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire

L'enseignement spécialisé dans le canton de Berne

Rapport partiel 2012

Claudio Stricker Mirjam Pfister

TABLE DES MATIERES

| ĽE | SSE | NTIEL EN BREF | 5 |
|----|------|--|----|
| 1 | INT | RODUCTION | 7 |
| • | 11 1 | 10000101 | |
| 2 | QUI | ESTIONS ET METHODE | 8 |
| | 2.1 | Questionnaire | 8 |
| | 2.2 | Population | 9 |
| | 2.3 | Dépouillement | 9 |
| 3 | RES | SULTATS | 10 |
| | | Mesures individuelles | |
| | | 3.1.1 Enseignement | 16 |
| | | 3.1.2 Remarques récapitulatives | 21 |
| | 3.2 | Mesures appliquées à tout ou partie de la classe | 23 |
| 4 | RES | SUME ET CONCLUSION | 26 |
| 5 | AnN | NEXE | 29 |
| | 5.1 | Tableaux | 29 |
| | 5.2 | Abréviations | 31 |
| | 5.3 | Liste des graphiques | 32 |
| | | Liste des tableaux | |
| | 5.5 | Questionnaire | 34 |
| | | 5.5.1 Version française | |

L'ESSENTIEL EN BREF

Le présent rapport expose les résultats d'une enquête exhaustive menée auprès de l'ensemble du corps enseignant spécialisé travaillant dans les établissements publics de l'école enfantine et de l'école obligatoire. Les personnes sondées ont saisi en ligne l'ensemble des leçons dispensées en mars 2010 dans les trois domaines de l'enseignement spécialisé (soutien pédagogique ambulatoire, logopédie et psychomotricité). Les particularités des élèves pris en charge dans le cadre de l'enseignement spécialisé et les diverses mesures d'encouragement individuelles ou dispensées en classe revêtent un intérêt particulier. L'évolution de l'enseignement spécialisé depuis la dernière enquête effectuée en 2006 a également été prise en compte.

Compte tenu d'un taux de réponse de 74 pour cent, on peut estimer le nombre d'élèves bénéficiant de mesures individuelles au titre de l'enseignement spécialisé à 13 500 et le nombre de classes concernées à quelque 850 dans tout le canton de Berne. Depuis 2006, le nombre d'élèves bénéficiant de telles mesures a augmenté d'environ deux tiers. Actuellement, presque un élève sur sept fréquentant l'école enfantine ou l'école obligatoire est pris en charge dans ce cadre. Cette hausse substantielle est à imputer principalement à l'option prise par de nombreuses écoles de passer à des modèles scolaires intégratifs et partant à abandonner les leçons dispensées en classes spéciales au profit du soutien pédagogique ambulatoire.

L'enseignement spécialisé comprend trois domaines distincts. Le soutien pédagogique ambulatoire représente environ la moitié de toutes les leçons dispensées, la logopédie à peu près un tiers et la psychomotricité approximativement 13 pour cent. Il est rare que les enfants bénéficient de plusieurs mesures d'encouragement simultanément. La forte présence du soutien pédagogique ambulatoire peut être attribuée au fait que cette mesure répond à une gamme étendue d'indications.

La majorité des enfants pris en charge dans le cadre de l'enseignement spécialisé sont des garçons mais la part qu'ils représentent dans les diverses mesures varie considérablement. Il en va de même pour l'âge de ces enfants pour lesquels on constate des différences marquées suivant les mesures appliquées. En outre, les élèves pris en charge dans la partie francophone ont en moyenne une année de plus que ceux de la partie germanophone. Les élèves de nationalité étrangère dont la langue maternelle est différente de la langue utilisée dans l'enseignement ne sont que légèrement surreprésentés dans l'enseignement spécialisé : leur part correspond à un quart à peine des élèves pris en charge dans ce cadre indépendamment du type de mesure.

Jusqu'ici, l'enseignement spécialisé n'a été que rarement dispensé de façon intégrative en classe. Les mesures dispensées à titre individuel ou en groupe en dehors de la classe régulière sont nettement plus fréquentes. Il existe dans ce domaine un potentiel d'amélioration qu'il s'agit d'exploiter si l'on veut satisfaire à la part élevée d'enseignement intégratif prévue par le législateur.

Les mesures dispensées en classe se distinguent très peu du point de vue du contenu des mesures individuelles. Il s'agit pour l'essentiel de mesures visant à encourager les élèves ayant des résultats scolaires insuffisantes ou rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement, qu'elles s'adressent à un élève, un groupe ou une classe. Outre le soutien ciblé prodigué au moyen de mesures temporaires, des interventions de courte durée sont également utilisées pour identifier et évaluer des élèves connaissant des difficultés.

Dans l'ensemble, l'enseignement spécialisé semble satisfaire aux multiples exigences de l'école enfantine et de l'école obligatoire. D'une part quantitativement, en répondant au besoin accru d'encouragement individualisé généré par l'intégration des élèves des anciennes classes spéciales. D'autre part, qualitativement, puisque les exigences de qualité ont également pu être satisfaites malgré le développement considérable de l'offre en un temps compté.

1 INTRODUCTION

L'enseignement spécialisé est une offre de soutien proposée à l'école enfantine et à l'école obligatoire. Il contribue, grâce à des mesures de prévention, à empêcher, atténuer ou détecter à temps chez les élèves

- les problèmes liés à l'apprentissage, aux performances et au comportement et les troubles de l'apprentissage,
- les troubles ou les altérations des capacités langagières et communicatives et
- les altérations du mouvement et de la perception du corps

et à leur apporter le soutien global nécessaire lors de la survenance de tels troubles. Cela leur permet de rester en classe régulière. L'enseignement spécialisé a également pour objectif, dans une optique de conseil, de soutenir les parents et les membres du corps enseignant concernés dans leurs fonctions éducatrices et formatrices.

Lorsque l'enseignant ou l'enseignante de classe note un problème de comportement chez un élève ou en cas de difficultés en classe, il ou elle peut faire appel aux enseignants et enseignantes spécialisés qui se rendront sur place pour observer, conseiller ou réaliser une intervention de courte durée.

L'enseignement spécialisé comprend les domaines soutien pédagogique ambulatoire, logopédie et psychomotricité et complète l'enseignement régulier. L'affectation à l'enseignement spécialisé a lieu après un examen par un service compétent à la demande du Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) ou du Service de pédopsychiatrie (SPP)¹.

Des interventions de courte durée uniques de 12 semaines au maximum peuvent avoir lieu à la demande de l'enseignant ou de l'enseignante concernée même sans examen du SPE ou du SPP. On entend par intervention de courte durée le soutien à court terme d'élèves et d'enseignants et d'enseignantes qui se trouvent dans une situation difficile ou la mise en place de séquences d'enseignement permettant d'observer et d'évaluer l'élève en vue de déterminer les formes de soutien ultérieures². L'intervention peut déboucher sur une admission ordinaire à l'enseignement spécialisé.

L'enseignement spécialisé est en général dispensé en classe ou en groupe pendant les heures scolaires. Dans des cas exceptionnels, il peut être dispensé individuellement².

L'enseignement spécialisé s'est étendu sous l'effet des efforts accrus d'intégration accomplis dans les écoles bernoises, en raison notamment de la mise en œuvre de l'article sur l'intégration de la loi sur l'école obligatoire (art. 17 LEO). En plus de la réforme de l'enseignement spécialisé lancée au 1^{er} août 2009, des modifications importantes tant sur le plan qualitatif que quantitatif ont marqué l'année scolaire 2009-2010. C'est pourquoi il est indispensable de pouvoir donner un aperçu de l'enseignement spécialisé dans l'ensemble du canton.

² Ordonnance du 19 septembre 2007 régissant les mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire (OMEP)

http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/integration_und_besonderemassnahmen/spezialunterricht.html (dernière visite le 31.01.2012)

2 QUESTIONS ET METHODE

Le présent rapport dresse un portrait complet de l'enseignement spécialisé dispensé dans les établissements publics de l'école enfantine et de l'école obligatoire du canton de Berne tel qu'il existe depuis la mise en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les mesures pédagogiques particulières. Dans certains domaines, il est possible d'établir des comparaisons avec les constats de l'enquête menée en 2006 par l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO)³.

Dans ce contexte, il s'agissait d'apporter la réponse aux questions suivantes :

- comment la population des élèves suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé se compose-t-elle ?
- comment les mesures individuelles sont-elles conçues quant au contenu et à la forme dans les divers domaines de l'enseignement spécialisé ?
- quel est le genre d'interventions en classe effectuées dans le canton de Berne,
- quelle est l'évolution de l'enseignement spécialisé depuis la dernière enquête 2006 compte tenu notamment de l'évolution des effectifs d'élèves ?

Les données sous-tendant le rapport sont extraites d'un sondage effectué en mars et avril 2010 auprès de l'ensemble des membres du corps enseignant spécialisé par une organisation partenaire au moyen d'un questionnaire en ligne⁴. Ceux-ci ont été invités à enregistrer tous les élèves qu'ils suivent dans le cadre d'une mesure régulière ou de courte durée. Les interventions en classe ont également été prises en compte. Les données se rapportent à **toute la durée du mois de mars 2010**. Les indications sur le nombre de leçons doivent par conséquent être comprises **non pas comme des leçons hebdomadaires** mais comme le total du temps consacré à l'enseignement sur toute la durée du mois.

2.1 Questionnaire

Le questionnaire utilisé⁴ n'a été élaboré que pour la présente enquête. Il a été conçu en partenariat avec cinq membres expérimentés du corps enseignant spécialisé (deux pédagogues curatifs, deux logopédistes et un thérapeute en psychomotricité) puis validé par deux statisticiens experts dans le domaine de la formation. En janvier 2010, on l'a soumis à un test préliminaire auquel 30 enseignants et enseignantes germanophones et francophones, choisis au hasard, ont participé. Les retours ont été pris en compte dans l'élaboration de la version finale.

Les enseignants et enseignantes spécialisés avaient reçu un lien Internet leur permettant de charger le questionnaire dans sa version allemande ou française et d'y répondre dans un délai de deux mois (mars-avril 2010).

8

³http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/integration_und_besonderemassnahmen/spezialunterricht/if_-

_integrativefoerderung.assetref/content/dam/documents/ERZ/AKVB/fr/01_Besondere_Massnahmen/bes_massnahmen_spezu nt erhebung spezialunterricht 2006 ergebnisse downloads f.pdf (dernière visite le 31.01.12)

⁴ Le questionnaire électronique est reproduit en annexe (5.5).

Le contenu du questionnaire comprenait des informations sur l'enfant ou la classe et sur les modalités d'intervention dans le cadre de l'enseignement spécialisé. Pour chacun des domaines de l'enseignement spécialisé (soutien pédagogique ambulatoire, logopédie et psychomotricité), les personnes sondées devaient indiquer s'il s'agissait d'une intervention destinée à un enfant ou à une classe, de courte durée ou régulière. L'indication des types d'enseignement (individuel, en groupe ou intégratif) était également importante.

2.2 Population

Le 2 mars 2010, les 899 membres du corps enseignant spécialisé du canton de Berne (807 germanophones et 92 francophones), suppléants non compris, ont été invités par courrier à prendre part à l'enquête et à recenser tous les enfants suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé (ayant droit à des leçons du pool IMEP). Les leçons dispensées dans le cadre de la scolarisation intégrative des élèves issus d'écoles spécialisées (leçons dites SAP) ainsi que celles de logopédie selon le tarif B n'ont pas été recensées dans cette enquête, vu que ces enseignants et enseignantes sont employés par les écoles spécialisées. Ces données sont évaluées dans un volet séparé.

En outre, les enseignants et enseignantes devaient enregistrer toutes les interventions faites en classe. Des indications plus précises sur les enfants ou les classes pris en charge dans ce cadre sont présentées dans la partie consacrée aux résultats.

Le 7 avril 2010, 572 membres du corps enseignant (d : 514; f : 58), qui n'avaient encore pas complété les rubriques ou n'avaient répondu qu'à quelques questions, ont reçu un rappel les priant à nouveau de participer au sondage. Au total, 669 personnes ont pris part à l'enquête sur l'enseignement spécialisé, ce qui correspond à un taux de réponse satisfaisant de 74 pour cent.

2.3 Dépouillement

Toutes les données ont été préparées et anonymisées par l'organisation externe qui a effectué le sondage. Le dépouillement a été réalisé au moyen du logiciel statistique SPSS, version 15.0. Il s'agit principalement d'évaluations descriptives. Des tests t ont été menés pour mettre en évidence les différences d'âge entre les régions linguistiques (Tableau 1).

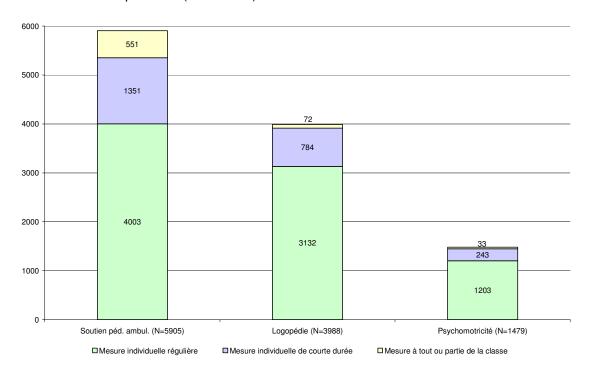
Les évaluations par région linguistique ont été effectuées sur la base de la langue de correspondance des personnes sondées. Toutefois, on ne peut conclure avec certitude que ces personnes enseignent dans la même langue que celle utilisée dans le questionnaire, même si cela devrait être le cas en général. De plus, il faut émettre des réserves quant à la significativité des résultats pour la région francophone du canton vu le nombre peu élevé de cas (seulement 70 personnes ont complété le questionnaire francophone). Il est néanmoins possible, à partir des évaluations par langue de correspondance, de tirer des déductions importantes sur les évolutions régionales.

3 RESULTATS

Ce chapitre présente les résultats de l'évaluation des données recueillies lors du sondage des membres du corps enseignant spécialisé, à commencer par des indications générales sur les enseignants et enseignantes ainsi que sur les élèves. Une différenciation a été effectuée entre les diverses mesures d'encouragement. Les mesures de courte durée et régulières dispensées à titre individuel sont presque toujours présentées ensemble. Des évaluations détaillées sur les mesures réalisées en classe font l'objet d'un chapitre séparé (3.2).

Au total, 669 enseignants et enseignantes (d : 599; f : 70) ont saisi des données sur 10 296 élèves suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé (avec un total de 10 551 interventions individuelles) et 653 interventions destinées à des classes. Au vu du taux de réponse élevé de 74 pour cent et d'une représentation proportionnellement appropriée des deux régions linguistiques, les résultats peuvent être considérés comme représentatifs de l'ensemble du canton de Berne. Une extrapolation pondérée en fonction des programmes d'enseignement permet de conclure qu'il y a pour le canton de Berne environ 13 500 élèves suivis à titre individuel et que 850 classes bénéficient de ces mesures.

Graphique 1 : Nombre d'interventions selon la nature et la forme de l'enseignement spécialisé (mars 2010)



Par rapport à 2006⁵, la part d'élèves pris en charge dans le cadre des mesures individuelles à l'école enfantine et à l'école obligatoire a connu une forte augmentation puisqu'elle passe

10

⁵http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/integration_und_besonderemassnahmen/spezialunterricht/if_-

_integrativefoerderung.assetref/content/dam/documents/ERZ/AKVB/fr/01_Besondere_Massnahmen/bes_massnahmen_spezu nt_erhebung_spezialunterricht_2006_ergebnisse_downloads_f.pdf (dernière visite le 31.01.2012)

de 8,7 pour cent en 2006 à 14,5 pour cent en 2010. Cette augmentation substantielle de 66 pour cent correspond très précisément à celle observée pour le nombre de leçons dispensées dans l'enseignement spécialisé (cf. Stricker et Pfister, 2011⁶). Elle peut être imputée pour ne grande part à l'encouragement des modèles intégratifs résultant de la mise en œuvre de l'article 17 LEO. Elle s'accompagne d'une augmentation significative des leçons relevant de l'enseignement spécialisé au détriment des leçons dispensées dans des classes spéciales.

Suivant la nature et la forme de l'enseignement spécialisé, le nombre des interventions peut parfois beaucoup varier (graphique 1). Il y a au total quatre fois plus d'interventions en soutien pédagogique ambulatoire qu'en psychomotricité. Cela peut être dû au fait que le soutien pédagogique ambulatoire possède une palette d'indications très vaste en ce qui concerne les troubles d'apprentissage, de développement et de comportement. Les mesures régulières individuelles sont les plus fréquentes dans les trois types d'enseignement spécialisé, suivies par les interventions de courte durée, également individuelles, limitées à 12 semaines⁷. Le nombre d'interventions effectuées en classe est sensiblement moins élevé : il s'agit de mesures qui s'adressent non pas à un enfant ou à un adolescent ou une adolescente donnée mais à des groupes d'élèves voire à l'ensemble de la classe. Toutefois il ne faut pas sous-estimer le nombre d'élèves concernés par les mesures dispensées en classe car chaque mesure concerne toujours plusieurs élèves.

Au total, 7 955 élèves sont régulièrement et individuellement suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé. Durant la même période (mars 2010), 2 204 élèves ont bénéficié d'une intervention de courte durée individuelle et 137 ont été suivis aussi bien régulièrement que dans le cadre d'une intervention de courte durée. La distinction entre les élèves bénéficiant de mesures régulières ou de courte durée est minime, de sorte que nous avons renoncé à les représenter séparément. Sauf indication contraire, les résultats concernent par conséquent tous les enfants et adolescents et adolescentes bénéficiant d'une mesure individuelle, qu'elle soit régulière ou de courte durée (intervention de 12 semaines au maximum).

Environ dix pour cent des mesures régulières et des interventions de courte durée individuelles sont dispensées par des enseignants et enseignantes francophones (Tableau 9). Cela correspond assez précisément à la proportion d'élèves francophones dans le canton. Il en résulte que le nombre de mesures dispensées par élève dans le cadre de l'enseignement spécialisé atteint des proportions analogues dans les deux régions linguistiques.

Des différences entre les deux régions linguistiques ne s'observent que pour les mesures dispensées en classe (ch. 3.2). Le corps enseignant francophone n'a signalé que sept

Les interventions de courte durée sont uniques (il ne peut y être recouru qu'une seule fois par élève et par situation) et limitées à douze semaines. Modes d'intervention possibles : visites de classes avec un retour de l'intervenant spécialisé, enseignement en tandem ou prise en charge de séquences d'enseignement, observation et/ou travail dispensé en petit groupe, voire de manière individuelle notamment en vue d'une évaluation spécialisée. Les interventions de courte durée relèvent de la compétence du corps enseignant spécialisé, les élèves ne sont soumis à aucune procédure d'admission. L'intervention peut déboucher sur une admission ordinaire à l'enseignement spécialisé.

⁶ Stricker, C. & Pfister, M. (2011). Evaluation de la mise en œuvre de l'article 17 LEO sur l'intégration. Mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire sur la période 2005-2010. Berne : Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEv) de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

On entend par interventions de courte durée les interventions des enseignants et enseignantes spécialisés visant à

soutenir à court terme, dans les situations difficiles, les élèves ayant des problèmes scolaires, d'apprentissage ou de comportement ainsi que les enseignants et enseignantes

assister ou participer à des séquences d'enseignement afin d'observer et d'évaluer l'élève en vue de déterminer les formes de soutien ultérieures.

mesures dispensées en classe, toutes dans le cadre du *soutien pédagogique ambulatoire*, contre 544 dans la partie germanophone du canton. Les 72 et 33 interventions dispensées en classe dans les domaines respectifs de la *logopédie* et de la *psychomotricité* concernent toutes la partie germanophone du canton.

3.1 Mesures individuelles

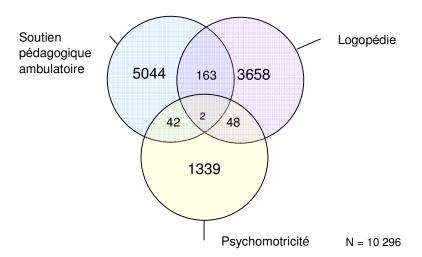
Les mesures individuelles sont principalement des mesures de soutien régulières, autorisées par la direction d'école après que l'élève a été examiné par le SPE ou le SPP. Dans un peu moins d'un quart des cas, il s'agit d'interventions de courte durée (12 semaines au maximum) effectuées la plupart du temps sans examen du SPE ou du SPP. Un à eux pour cent des élèves suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé reçoivent à la fois des mesures régulières et des mesures de courte durée.

Elèves

Le

Graphique 2 montre le nombre d'élèves dans chacun des trois domaines de l'enseignement spécialisé. Environ la moitié bénéficie de mesures de soutien pédagogique ambulatoire, plus d'un tiers de prestations logopédiques et un élève concerné sur sept est suivi en psychomotricité. Environ deux pour cent de l'ensemble de ces élèves sont soutenus dans plusieurs domaines, le plus souvent par une combinaison de soutien pédagogique ambulatoire et de logopédie.

Graphique 2 : Nombre d'élèves bénéficiant d'interventions individuelles régulières et de courte durée dans chacun des domaines de l'enseignement spécialisé (mars 2010)



Dans les trois domaines des mesures individuelles dispensées dans le cadre de l'enseignement spécialisé, environ dix pour cent des élèves fréquentent des établissements situés dans la partie francophone du canton (tableau 7). Cela correspond à la proportion d'élèves du canton de Berne dont la langue d'enseignement est le français. En conséquence, on ne constate pas de différences entre les régions linguistiques pour ce qui est de la fréquence par élève des mesures dispensées dans le cadre de l'enseignement spécialisé ni fondamentalement pour ce qui est de la répartition des mesures dans les différents domaines de l'enseignement spécialisé (soutien pédagogique ambulatoire, logopédie, psychomotricité) qui seraient imputables à la langue d'enseignement.

Comparé à 2006, il n'y a en outre guère de changements dans la répartition entre les différents domaines de l'enseignement spécialisé. La proportion d'élèves pour chaque mesure de soutien est pratiquement inchangée (la nouvelle offre de soutien pédagogique ambulatoire correspond aux offres précédentes de l'appui pédagogique ambulatoire et, dans la partie germanophone du canton, de l'enseignement spécialisé dans le domaine de la dyslexie ou de la dyscalculie).

Age

Les enfants et les adolescents et adolescentes qui suivent l'une des trois offres de l'enseignement spécialisé se distinguent aussi sur le plan de leurs caractéristiques personnelles. L'âge des élèves qui bénéficient d'un soutien pédagogique ambulatoire est en moyenne de deux ans et demi supérieur à celui des élèves suivis dans le cadre de prestations de logopédie ou de psychomotricité. Le tableau 1 donne des informations détaillées sur l'âge des élèves dans chacun des domaines de l'enseignement spécialisé.

Tableau 1 : Age des élèves bénéficiant d'interventions individuelles régulières et de courte durée dans chacun des domaines de l'enseignement spécialisé

| Total* | 9,4 | 10,3 | 9,5 | 2,6 | 2,9 | 2,7 | 9 299 | 997 | 10 296 | |
|---|-------|-----------------|--------|------|----------|------|-----------------|-----|--------|--|
| Soutien pédagogique ambulatoire, logopédie et psychomotricité | 11,0 | - | 11,0 | 1,7 | - | 1,7 | 2 | 0 | 2 | |
| Logopédie et psychomotricité | 8,3 | 8,0 | 8,2 | 1,9 | 2,6 | 2,1 | 37 | 11 | 48 | |
| Soutien pédagogique ambulatoire et psychomotricité | 8,5 | 8,8 | 8,5 | 1,2 | 3,4 | 1,4 | 39 | 3 | 42 | |
| Soutien pédagogique ambulatoire et logopédie | 9,1 | 8,7 | 9,1 | 2,2 | 1,9 | 2,1 | 147 | 16 | 163 | |
| Psychomotricité | 8,1 | 7,8 | 8,0 | 1,6 | 1,7 | 1,6 | 1 240 | 99 | 1 339 | |
| Logopédie* | 8,1 | 9,4 | 8,2 | 2,1 | 2,6 | 2,2 | 3 298 | 360 | 3 658 | |
| Soutien pédagogique ambulatoire* | 10, 7 | 11, 5 | 10, 8 | 2, 6 | 2,8 | 2,6 | 4 536 | 508 | 5 044 | |
| | d | f | d+f | d | f | d+f | d | f | d+f | |
| | | moyer années | nne en | Eca | rt stand | dard | Nombre d'élèves | | | |

^{*} l'âge des enfants est très différent entre les deux régions linguistiques (p< .001) ; d : partie germanophone du canton ; f : partie francophone du canton ; d+f : ensemble du canton de Berne

Alors que les élèves bénéficiant d'un soutien pédagogique ambulatoire se répartissent dans toutes les classes d'âge de l'école enfantine et de l'école obligatoire, ceux suivis en logopédie se trouvent pour la plupart dans la catégorie d'âge de six à huit ans et leur nombre diminue de plus en plus passé ce seuil. Les mesures de psychomotricité sont également dispensées principalement aux élèves fréquentant les premières années d'école.

Les élèves bénéficiant d'un soutien pédagogique ambulatoire ne sont pas seulement plus âgés que les autres élèves suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé, ils sont également, pour plus d'un tiers, plus âgés que leurs camarades de classe (retard), un phénomène qui ne concerne que 20 pour cent des élèves dans les autres domaines de l'enseignement spécialisé. De même, la part d'élèves plus jeunes que leurs camarades de classe⁸ est trois fois plus élevée en *logopédie* et en *psychomotricité*, où elle atteint environ dix pour cent, qu'en soutien pédagogique ambulatoire.

Pour ce qui est des régions linguistiques, on constate de nettes différences d'âge. Le nombre d'enfants bénéficiant d'un soutien pédagogique ambulatoire ou de prestations de logopédie est sensiblement plus élevé dans la partie francophone du canton que dans la partie germanophone du canton. En revanche, aucune différence n'est observée en ce qui concerne les élèves faisant l'objet de mesures de psychomotricité ou de plusieurs mesures à la fois. Globalement, dans la partie francophone, les élèves ont en moyenne presque une année de plus que leurs camarades germanophones, alors que la fréquence des prestations et les prestations elles-mêmes sont identiques.

Sexe

Si, à l'école enfantine et à l'école obligatoire, la répartition entre les filles et les garçons est équilibrée⁹, ce n'est pas toujours le cas dans l'enseignement spécialisé où des différences significatives sont parfois constatées. Les garçons représentent au total 61 pour cent (tableau 2) et sont majoritaires dans tous les domaines de l'enseignement spécialisé. Leur proportion oscille entre 56 pour cent en *soutien pédagogique ambulatoire* et 77 pour cent en *psychomotricité*. De manière générale, la proportion de garçons parmi les élèves bénéficiant de plusieurs mesures de soutien de l'enseignement spécialisé est encore un peu plus élevée.

Tableau 2 : Parts des filles et des garçons dans chacun des domaine de l'enseignement spécialisé

| | Nomb | re de f | illes | Nom | Nombre de filles | | | Nombre de garçons | | | Nombre de garçons | | | Nombre de filles et de garçons | | |
|--|-------|---------|-------|------|------------------|------|-------|-------------------|-------|-----|----------------------|-----|-------|-----------------------------------|--------|--|
| | d | f | d+f | d | f | d+f | d | f | d+f | d | f | d+f | d | f | d+f | |
| Soutien pédagogique ambulatoire | 1 993 | 248 | 2 241 | 44% | 49% | 44% | 2 538 | 260 | 2 798 | 56% | 51% | 56% | 4 531 | 508 | 5 039 | |
| Logopédie | 1 249 | 154 | 1 403 | 38% | 43% | 38% | 2 046 | 206 | 2 252 | 62% | 57% | 62% | 3 295 | 360 | 3 655 | |
| Psychomotricité | 271 | 32 | 303 | 22% | 32% | 23% | 968 | 67 | 1 035 | 78% | 68% | 77% | 1 239 | 99 | 1 338 | |
| Soutien pédagogique ambulatoire | 61 | 4 | 65 | 42% | 25% | 40% | 85 | 12 | 97 | 58% | 75% | 60% | 146 | 16 | 162 | |
| Soutien pédagogique ambulatoire et | 12 | 0 | 12 | 31% | 0% | 29% | 27 | 3 | 30 | 69% | 100% | 71% | 39 | 3 | 42 | |
| Logopédie et psychomotricité | 8 | 2 | 10 | 22% | 18% | 21% | 29 | 9 | 38 | 78% | 82% | 79% | 37 | 11 | 48 | |
| Soutien pédagogique ambulatoire, logopédie et | 2 | 0 | 2 | 100% | 0% | 100% | 0 | 0 | 0 | 0% | 0% | 0% | 2 | 0 | 2 | |
| Total | 3 596 | 440 | 4 036 | 39% | 44% | 39% | 5 693 | 557 | 6 250 | 61% | 56% | 61% | 9 289 | 997 | 10 286 | |

8 Les élèves qui sont plus jeunes que leurs camarades de classe peuvent avoir été scolarisés plus tôt ou avoir sauté une année. Une distinction sur la base des données indiquées ici n'est pas possible.

9 Filles: 49 %; garçons: 51%. Bildungsstatistik Kanton Bern: Basisdaten 2009 / Statistiques de la formation du canton de Berne: données de base 2009, Berne: Planification de la formation et évaluation, Direction de l'instruction publique du canton de Berne.

15

Si l'on compare les deux régions linguistiques, on remarque que la répartition des sexes dans les trois domaines de l'enseignement spécialisé est plus équilibrée dans la partie francophone du canton. C'est particulièrement manifeste en *soutien pédagogique ambulatoire* où la proportion de filles et de garçons est pratiquement identique. En revanche, la comparaison entre filles et garçons bénéficiant de plusieurs mesures n'est pas représentative, le nombre de cas étant trop restreint.

La part élevée de garçons suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé par rapport à l'ensemble des élèves de l'école enfantine et de l'école obligatoire est peu étonnante. On ne constate aucun changement par rapport à 2006. Les garçons ont, d'une manière générale, davantage besoin de mesures de soutien à l'école (Anderson, 1997¹⁰; Oswald, Best, Coutinho und Nagle, 2003¹¹). Les différences sensibles entre les divers domaines de l'enseignement spécialisé sont peut-être dues à une prédisposition à certains déficits dépendante du sexe.

Nationalité et langue maternelle

A peu près un élève (fille ou garçon) sur quatre suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé est de nationalité étrangère. Le domaine ne fait guère de différence. Compte tenu de leur proportion globale à l'école enfantine (18 %) et à l'école obligatoire (14 %), les élèves de nationalité étrangère bénéficiant de mesures de l'enseignement spécialisé sont légèrement surreprésentés. On ne constate toutefois aucune différence à cet égard entre les trois domaines de l'enseignement spécialisé.

La part d'élèves suisses ou étrangers se reflète aussi dans le rapport des diverses langues maternelles¹² des élèves. Environ 68 pour cent de tous les élèves sont de langue allemande, sept pour cent de langue française. Un quart ont une autre langue maternelle.

3.1.1 Enseignement

Les mesures individuelles régulières et de courte durée de l'enseignement spécialisé sont pour la plupart délivrées par une enseignante spécialisée. Seule une minorité d'à peine 20 pour cent des élèves a un enseignant spécialisé. Proportionnellement, le nombre d'élèves soutenus est à peu près identique dans les deux régions linguistiques du canton (10 % des interventions ont lieu dans la partie francophone du canton).

Type d'école et année scolaire

S'agissant du type d'école, les élèves bénéficiant d'un soutien pédagogique ambulatoire se distinguent nettement de ceux suivis dans l'un des deux autres domaines de l'enseignement spécialisé. Presque tous (88 %) fréquentent une classe régulière de l'école obligatoire et seulement quelques-uns (7 %) l'école enfantine. Les autres élèves bénéficiant d'un soutien pédagogique ambulatoire fréquentent des classes de soutien, des classes d'introduction ou le cycle élémentaire de quatre ans (Basisstufe). En logopédie et en psychomotricité, un peu plus de la moitié des élèves sont issus d'une classe régulière de l'école obligatoire, presque un tiers se trouve à l'école enfantine et respectivement sept et douze pour cent fréquentent une classe d'introduction. Les prestations de logopédie et de psychomotricité sont souvent indiquées dans les premières années du parcours scolaire, vu qu'elles traitent des troubles

¹⁰ Anderson, K. G. (1997). Gender bias and special education referrals. *Annals of Dyslexia*, 47, 151–162.

¹¹ Oswald, D. P., Best, A. M., Coutinho, M. J. & Nagle, H. A. L. (2003). Trends in the Special Education Identification Rates of Boys and Girls: A Call for Research and Change. *Exceptionality: A Special Education Journal*, *11*(4), 223-237.

¹² Est réputée langue maternelle la langue dans laquelle l'enfant pense et qu'il possède le mieux au moment de l'enquête.

qui souvent existent déjà au moment où l'enfant entre à l'école. D'où la part comparativement élevée d'élèves de l'école enfantine bénéficiant de telles prestations. Inversement, le soutien pédagogique ambulatoire est souvent indiqué en cas de problèmes qui ne surviennent ou ne sont détectés que pendant le parcours scolaire.

Ce modèle se retrouve également pour les degrés scolaires. Plus de la moitié des mesures de *logopédie* et de *psychomotricité* sont dispensées à des élèves de l'école enfantine et de la première année scolaire régulière ; dans les années suivantes, le nombre d'élèves traités diminue de plus en plus et n'est plus que marginal à partir de la quatrième année scolaire régulière. Au degré secondaire I, plus aucun élève, hormis des cas particuliers, ne bénéficie plus de telles mesures. La situation est tout autre pour le *soutien pédagogique ambulatoire*. Le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter dans les premières années de scolarité (école enfantine et début de l'école régulière) pour atteindre un pic en troisième année avant de redescendre lentement jusqu'à la fin de l'école obligatoire.

Statut du programme d'enseignement

Le statut du programme d'enseignement est un indicateur permettant de voir si l'enseignement suivi par l'élève concerné vise ou non à réaliser les objectifs du plan d'études pour l'année scolaire concernée. Si les progrès ne correspondent pas à ces objectifs, on fixe en général des *objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse (OAIr)*.

Plus des trois quarts des élèves suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé peuvent satisfaire aux objectifs d'enseignement fixés dans le plan d'études. Environ sept pour cent commencent la scolarité obligatoire dans une classe d'introduction et bénéficient d'une période plus longue d'acclimatation de deux ans. Presque un enfant sur dix a des *objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse* dans une à deux disciplines et ne suit donc pas, en partie, un enseignement conforme aux objectifs visés par le plan d'études. Encore à peu près la moitié autant (5 %) ne suit pas un enseignement conforme aux objectifs du plan d'études, vu qu'ils travaillent avec des OAIr dans plus de deux disciplines. Presque autant d'élèves (4 %) ont droit à un enseignement en école spécialisée et sont scolarisés en mode intégratif dans une classe régulière. La part de ces élèves est particulièrement grande chez les élèves qui sont suivis en *logopédie et* en *psychomotricité* (15 %). Le soutien pédagogique spécialisé dispensé à ces élèves est constitué en premier lieu de leçons supplémentaires de la SAP¹³ et seulement en complément de *soutien pédagogique ambulatoire* à l'école obligatoire tel qu'il est décrit dans le présent rapport.

Forme et nombre d'heures d'enseignement

La forme de l'enseignement spécialisé peut beaucoup différer. L'enfant concerné peut être sorti de sa classe et être soutenu à titre individuel ou en groupe, ce qui est le cas pour la majorité des élèves. Autre solution, la mesure de soutien peut être dispensée en classe de façon intégrative. L'enfant est alors encadré individuellement par un enseignant ou une enseignante spécialisée pendant l'enseignement régulier. Sauf indication contraire, les données concernent uniquement les mesures individuelles régulières.

Suivant le domaine de l'enseignement spécialisé, il existe des différences significatives dans la forme d'enseignement (Graphique 3). Plus de la moitié (52 %) des élèves suivis en

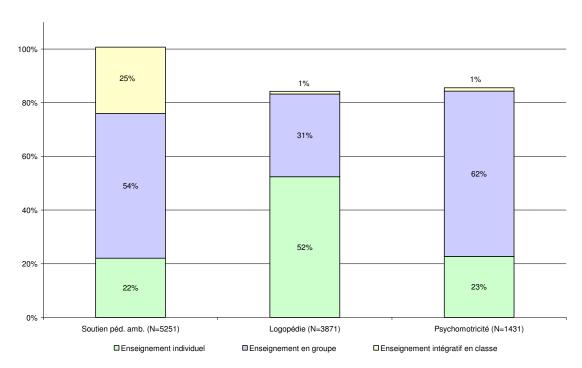
_

Les mesures de soutien destinées aux enfants ayant droit à un enseignement en école spécialisée de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP) ne font pas l'objet du présent rapport. Des données détaillées à ce sujet paraîtront dans une autre publication dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 17 LEO. Il ne faut toutefois pas exclure que, dans certains cas isolés, des leçons de la SAP ont également été prises en compte dans le cadre de la présente étude.

logopédie sont pris en charge individuellement et moins de la moitié de ce pourcentage le sont en soutien pédagogique ambulatoire (22 %) et en psychomotricité (23 %). Dans ces deux dernières offres, l'enseignement est très souvent dispensé en groupes de plusieurs élèves. En logopédie et en psychomotricité, près de 80 pour cent des groupes comprennent seulement deux élèves (toujours M=2,3 élèves par groupe). En soutien pédagogique ambulatoire, il y a en moyenne un enfant de plus dans le groupe (M=3,5 élèves par groupe).

Les élèves qui suivent l'enseignement en classe de façon intégrative sont principalement ceux qui bénéficient d'un soutien pédagogique ambulatoire. Dans les autres domaines de l'enseignement spécialisé, cette forme d'enseignement n'est proposée qu'exceptionnellement : en logopédie et en psychomotricité, le soutien est principalement dispensé hors de la classe, individuellement ou en groupe.

Graphique 3 : Forme d'enseignement¹⁴ dans chacun des domaines de l'enseignement spécialisé pour les mesures individuelles régulières



Les résultats de la partie germanophone du canton (Tableau 10) correspondent presque à ceux obtenus pour l'ensemble du canton, ce qui est peu étonnant vu qu'ils représentent 90 pour cent des résultats du canton. En revanche, dans la partie francophone du canton, il existe des différences par rapport à la partie germanophone, suivant le domaine de l'enseignement spécialisé.

Dans la partie francophone du canton, le *soutien pédagogique ambulatoire* est dispensé pour deux tiers en groupe (d : 53 %); l'enseignement intégratif en classe régulière en revanche est insignifiant (seulement 3 % contre 27 % dans la partie germanophone). Les prestations de *logopédie* et de *psychomotricité* sont dispensées plus souvent individuellement qu'en groupe (f : 73 % et 39 % ; d : 50 % et 21 %). Pour ces deux mesures, l'enseignement intégratif en classe régulière est insignifiant dans l'une et l'autre région. La

_

¹⁴ Plusieurs mentions possibles

comparaison entre les régions ne donne pas une image uniforme. En ce qui concerne le soutien pédagogique ambulatoire, l'enseignement en groupe est plus fréquent dans la partie francophone, alors qu'en logopédie et en psychomotricité l'enseignement individualisé prime l'enseignement en groupe.

La comparaison à l'échelle du canton par rapport à 2006¹⁵ montre qu'avant tout, la part de l'enseignement individualisé s'est notablement réduite. Pour ce qui est du *soutien pédagogique ambulatoire*, la part a diminué de plus de moitié par rapport aux offres précédentes d'*appui pédagogique ambulatoire* et, dans la partie germanophone, de *dyslexie* et de *dyscalculie*, passant de 50 à 22 pour cent. En *logopédie* et en *psychomotricité*, on constate également une diminution mais dans une mesure moindre. La réduction de l'enseignement individualisé a profité presque exclusivement à l'enseignement en groupe, quel que soit le domaine de l'enseignement spécialisé. Dans la période entre 2006 et 2010, aucune augmentation de la part de l'enseignement intégratif en classe n'a eu lieu.

Au cours du mois de mars 2010, le corps enseignant spécialisé a dispensé la plupart du temps dans les trois domaines de l'enseignement spécialisé entre une et cinq leçons par élève. Ce n'est qu'en soutien pédagogique ambulatoire que le nombre de leçons était parfois nettement supérieur à ce chiffre. Le tableau 3 reflète la quantité moyenne de mesures dispensées dans le cadre de l'enseignement spécialisé.

Tableau 3 : Nombre de leçons dispensées par élève dans le cadre des interventions régulières individuelles dans chaque forme d'enseignement au cours du mois de mars 2010

| | Enseignement individuel | | | | nseignei en grou | | Enseignement intégratif | | | |
|---------------------------------|-------------------------|-----|-------|-----|---------------------|-------|-------------------------|-----|-------|--|
| | M ES N | | | М | ES | N | М | ES | N | |
| Soutien pédagogique ambulatoire | 4,3 | 2,3 | 1 084 | 8,1 | 9,8 | 2 700 | 6,6 | 6,7 | 1 235 | |
| Logopédie | 3,8 | 1,6 | 1 900 | 4,0 | 1,9 | 1 112 | 3,1 | 2,5 | 34 | |
| Psychomotricité | 3,9 | 1,1 | 295 | 4,2 | 1,0 | 838 | 2,2 | 1,2 | 14 | |
| Total | 4,0 | 1,8 | 3 279 | 6,4 | 7,8 | 4 650 | 6,4 | 6,6 | 1 283 | |

M = valeur moyenne ; ES = écart standard ; N = nombre d'interventions

Les élèves qui bénéficient de mesures dans plus d'un domaine de l'enseignement spécialisé se différencient généralement peu, du point de vue de l'ampleur du soutien, de ceux qui ne reçoivent des prestations que dans un seul domaine. Toutefois le nombre de leçons dans les diverses formes d'enseignement peut différer¹⁶.

Il n'est pas possible de donner des indications détaillées sur la quantité de soutien dispensé dans le cadre des interventions de courte durée, vu que celles-ci sont majoritairement effectuées sans affectation spécifique et servent souvent à évaluer les besoins en vue de l'octroi d'une mesure régulière. Dans l'ensemble, la quantité de leçons dispensées est

¹⁵http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/integration_und_besonderemassnahme n/spezialunterricht/if -

_integrativefoerderung.assetref/content/dam/documents/ERZ/AKVB/fr/01_Besondere_Massnahmen/bes_massnahmen_spezu nt_erhebung_spezialunterricht_2006_ergebnisse_downloads_f.pdf (dernière visite le 07.06.11)

¹⁶ Le tableau 8 en annexe montre précisément le nombre de leçons dispensées aux élèves bénéficiant de plusieurs mesures de soutien dans les différents domaines de l'enseignement spécialisé et types d'interventions.

légèrement inférieure à celle relative aux mesures régulières, toutes formes d'enseignement confondues.

Tableau 4 : Nombre de leçons dispensées par élève pour chaque intervention de courte durée dans les différents domaines de l'enseignement spécialisé au cours du mois de mars 2010

| | M | ES | N |
|---------------------------------------|-----|-----|-------|
| Soutien pédagogique ambulatoire | 4,0 | 2,6 | 1 307 |
| Logopédie | 2,1 | 1,4 | 740 |
| Psychomotricité | 2,9 | 1,3 | 224 |
| Total | 3,2 | 2,4 | 2 271 |

M = valeur moyenne; $ES = \acute{e}cart standard$; N = nombre d'interventions

Raisons de l'octroi d'interventions de courte durée

nombre de cas d = 1 235; nombre de cas f = 93; nombre de cas d+f = 1 328

Un quart (N = 2 378) des élèves suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé reçoivent un soutien sous forme d'une intervention de courte durée. Celle-ci est presque toujours délivrée à la demande de l'enseignant ou de l'enseignante et sans procédure d'évaluation par le SPE ou le SPP. Les interventions de courte durée s'étendent sur 12 semaines au maximum et ne peuvent être ordonnées qu'une fois par enfant. Comme les mesures régulières, les interventions de courte durée peuvent aussi être effectuées dans les domaines soutien pédagogique ambulatoire, logopédie et psychomotricité. Les raisons de l'octroi de mesures sur une période maximale de 12 semaines diffèrent fortement d'un enfant à l'autre.

Tableau 5 : Raisons de l'octroi d'interventions individuelles de courte durée en *soutien* pédagogique ambulatoire (mars 2010)

| | | re de me s mentions p | | | oportion : emble de | |
|--|------------|--------------------------|-------|------|------------------------|------|
| | d | f | d+f | d | f | d+f |
| Difficultés dans la langue d'enseignement (lecture, écriture,) | 464 | 50 | 514 | 38% | 54% | 39% |
| Difficultés en mathématiques (compréhension des chiffres, emploi des opérations fondamentales de l'arithématique) | 362 | 44 | 406 | 29% | 47% | 31% |
| Evaluation/observation de l'élève | 347 | 3 | 350 | 28% | 3% | 26% |
| Soutien général de l'élève (construction de l'estime de soi, transmission de techniques d'apprentissage,) | 265 | 13 | 278 | 21% | 14% | 21% |
| Problèmes de perception, de motricité et/ou d'attention | 185 | 7 | 192 | 15% | 8% | 14% |
| Troubles du comportement | 100 | 1 | 101 | 8% | 1% | 8% |
| Soutien en cas de problèmes sociaux | 60 | 0 | 60 | 5% | 0% | 5% |
| Soutien en cas de déménagement/d'établissement et de langue étrangère | 37 | 2 | 39 | 3% | 2% | 3% |
| Conseil et/ou soutien pour l'enseignant-e ou les parents | 17 | 0 | 17 | 1% | 0% | 1% |
| Total des mentions | 1 837 | 120 | 1 957 | 149% | 129% | 147% |
| d : partie germanophone du canton ; f : partie francophone du canton ; d+f : ens | emble du c | anton ; | | | | |

Totalisant 57 pour cent, le soutien pédagogique ambulatoire représente un peu plus de la moitié de l'ensemble des interventions individuelles de courte durée. Les raisons justifiant ce genre d'interventions sont multiples (tableau 5). Dans près de la moitié des cas, il y en a plusieurs.

Les difficultés rencontrées dans une discipline sont la raison principale d'une intervention de courte durée en soutien pédagogique ambulatoire (69 % ; plusieurs mentions possibles). Il arrive dans de tels cas que l'élève en question ne parvienne plus à suivre l'enseignement durablement sans soutien, ce qui peut aussi causer des problèmes dans d'autres domaines (p. ex. dans l'estime de soi ou le comportement). Dans environ un quart des cas, l'intervention de courte durée est effectuée dans le but d'évaluer si un encadrement à long terme dans le sens d'une mesure réqulière est nécessaire. Les élèves ont souvent besoin d'un soutien de type tout à fait général (21%), que ce soit pour construire leur estime de soi, assimiler des techniques d'apprentissage ou recevoir un soutien dans d'autres domaines. Le soutien pédagogique ambulatoire est plus rarement dispensé sous forme d'intervention de courte durée lors de troubles du comportement, de problèmes sociaux, de déménagement ou de problèmes liés à la langue. D'après les enseignants et enseignantes spécialisés, l'enseignant ou l'enseignante de l'élève ou ses parents sont soutenus plutôt rarement (1 %). Il faut toutefois partir de l'idée que, dans de nombreux cas, le soutien aux proches ou à l'enseignant ou l'enseignante est compris implicitement comme faisant partie du soutien accordé à l'enfant et est par conséquent nettement plus fréquent.

Les résultats de la partie germanophone du canton correspondent bien à ceux du canton dans son ensemble. N'oublions pas qu'ils se réfèrent aussi 93 pour cent des cas du canton. S'agissant des résultats de la partie francophone du canton, il est frappant de constater que les interventions individuelles de courte durée dispensées en *soutien pédagogique ambulatoire* à la suite de difficultés rencontrées dans une discipline (langue d'enseignement ou mathématiques) sont extrêmement fréquentes (101 mentions sur 100 cas ; plusieurs mentions possibles). Par rapport à la partie germanophone du canton, les autres motifs sont mentionnés beaucoup plus rarement. Dans les écoles de langue française, l'évaluation ou observation de l'élève en particulier n'est pratiquement jamais invoquée comme un motif d'une intervention individuelle de courte durée en *soutien pédagogique ambulatoire* (3 % des mentions, contre 28 % dans la partie germanophone).

Les traitements individuels de courte durée en *logopédie* et en *psychomotricité* constituent respectivement un tiers et un dixième de l'ensemble des interventions de courte durée. Ils ont essentiellement pour but d'évaluer la nécessité d'engager des mesures régulières.

3.1.2 Remarques récapitulatives

L'enseignement spécialisé semble atteindre ses objectifs. De nombreux élèves n'ont besoin de soutien que pendant une période donnée et peuvent ensuite suivre l'enseignement régulier de manière autonome. Par ailleurs, la plupart des enfants et des adolescents et adolescentes suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé réalisent les objectifs énoncés dans les plans d'études et parviennent à terminer normalement l'école obligatoire. Ils sont ainsi préparés aussi bien que possible à la transition vers le secondaire II.

Ces dernières années, l'enseignement spécialisé dispensé en groupe est devenu plus fréquent, contrairement l'enseignement individualisé. Ce transfert était l'un des objectifs visés par l'introduction de la nouvelle ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières. Parmi ces objectifs figurait également l'augmentation de la part de l'enseignement intégratif en classe. Celui-ci n'a en revanche pas (encore) été atteint. Au premier abord, cela paraît étrange, vu que de manière générale, on constate un

déplacement vers davantage d'intégration en classe régulière. Depuis quelque temps, un certain nombre de mesures pédagogiques particulières (p. ex. le soutien dans la langue d'enseignement) sont presque exclusivement dispensées de façon intégrative en classe (Stricker & Pfister, 2011¹⁷). L'enseignement spécialisé constitue en ce sens une exception du fait que certains problèmes d'apprentissage (p. ex. graves troubles du langage) ne peuvent être traités presque uniquement à l'extérieur de la classe. Suivant le domaine de l'enseignement spécialisé (p. ex. pour certains exercices en *psychomotricité*), il peut être nécessaire de disposer de locaux appropriés pour que l'enseignement puisse se dérouler dans des conditions adéquates. Dans de tels cas, l'enseignement intégratif en classe est difficile à réaliser.

-

¹⁷ Stricker, C. & Pfister, M. (2011). Evaluation de la mise en œuvre de l'article 17 LEO. Mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et à l'école obligatoire sur la période 2005 à 2010. Berne : Section germanophone Planification de la formation et évaluation (BiEV) de la Direction publique du canton de Berne.

3.2 Mesures appliquées à tout ou partie de la classe

Contrairement aux mesures individuelles (interventions régulières et interventions de courte durée), l'intervention pratiquée dans une classe concerne presque toujours un groupe important d'élèves quand elle ne s'adresse pas à la classe toute entière. Il s'agit souvent d'un soutien de courte durée apporté à l'enseignant ou l'enseignante lorsque plusieurs élèves de sa classe présentent des difficultés d'apprentissage ou de performances ou des troubles du comportement. Ce genre d'interventions peut cependant aussi être indiqué dans des situations de crise, par exemple en cas de problèmes graves de discipline, de violence ou de mobbing en classe.

Les indications données par le corps enseignant sur les 650 interventions menées en classe s'écartent parfois sensiblement de celles relatives aux mesures individuelles. La répartition des mesures appliquées en classe dans les deux régions linguistiques du canton de Berne est très inégale. Seul 1 pour cent (N=7) de l'ensemble des mesures dispensées en classe a lieu dans les écoles francophones, alors que 10 pour cent de toutes les classes du canton de Berne se trouvent dans la partie francophone du canton. Les mesures pratiquées en classe restent donc l'exception. Cela est notamment imputable au fait que certains enseignants et enseignantes des écoles francophones possèdent une formation particulière de médiateur ou médiatrice. Ceux-ci interviennent en cas de troubles du comportement ou de problèmes disciplinaires ou encore de difficultés familiales complexes. Leur mission consiste à orienter les élèves concernés vers des instances compétentes.

Les commentaires ci-après concernent par conséquent presque exclusivement des classes se trouvant dans la partie germanophone du canton.

Type d'école et degré

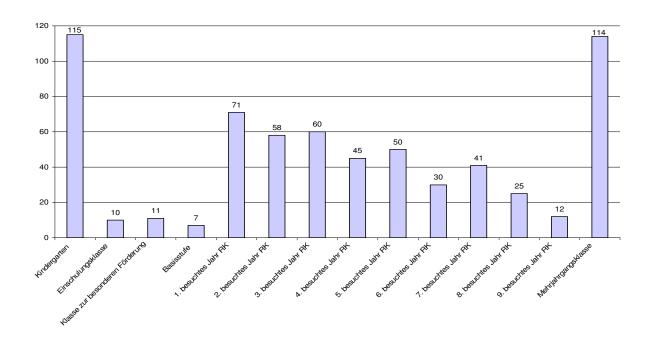
De nombreuses interventions en classe ont déjà lieu à l'école enfantine (N=115). La plupart sont toutefois pratiquées dans les classes régulières (N=506), dont presque un quart dans des classes à degrés multiples (Graphique 4).

Type d'enseignement spécialisé et volume

Les interventions en classe relèvent majoritairement du soutien pédagogique ambulatoire (84 %). La logopédie et la psychomotricité ne constituent que 11 et 5 pour cent respectivement de toutes les interventions pratiquées en classe. Le travail de l'enseignant ou de l'enseignante spécialisée (soutien en cas de difficultés, évaluation spécifique à une discipline, etc.) concerne toujours un groupe d'élèves voire toute la classe.

La différence de volume entre les diverses offres de l'enseignement spécialisé est relativement élevée. Durant la période considérée (mars 2010), en moyenne 2,3 leçons ont été dispensées dans le cadre des interventions de *logopédie* en classe et 3,3 leçons pour celles en *psychomotricité*. En *soutien pédagogique ambulatoire*, soit cinq sur six des mesures appliquées en classe, plus de huit leçons ont été dispensées en moyenne (M=8.4 leçons). En conséquence, le *soutien pédagogique ambulatoire* est non seulement clairement la mesure délivrée le plus souvent mais aussi celle qui présente nettement le volume le plus important puisqu'elle représente presque 95 pour cent de l'ensemble des leçons dispensées dans le cadre des interventions en classe.

Graphique 4 : Nombre d'interventions pratiquées en classe selon le type de classe et le degré scolaire (mars 2010)



Le nombre des interventions diminue sensiblement plus on grimpe dans les degrés. En mars 2010, 71 interventions ont été délivrées en classe de 1^{re}, contre 12 seulement en 9^e, soit presque six fois moins.

Raisons de l'octroi d'interventions de courte durée

Les raisons de dispenser un soutien pédagogique ambulatoire à plusieurs élèves d'une classe voire à une classe entière sont diverses (tableau 6) ; dans plus d'un quart des cas, il n'y en pas qu'une mais plusieurs.

La raison la plus fréquente est la présence de difficultés « analogues » chez plusieurs élèves d'une classe à maîtriser les contenus scolaires. Dans plus de la moitié des cas, elle donne lieu à un soutien dispensé en classe par un enseignant ou une enseignante spécialisée. Dans environ un quart des cas, ce sont des problèmes disciplinaires rencontrés chez plusieurs élèves, du mobbing, des actes de violence ou des troubles du comportement en classe qui justifient l'intervention. Le conseil et le soutien accordés à l'enseignant ou l'enseignante ou l'enseignement en tandem constituent des motifs presque aussi fréquents. La collaboration entre l'enseignant ou l'enseignante ordinaire et l'enseignant ou l'enseignante spécialisée est souvent associée à une intervention auprès des élèves. Les interventions de courte durée en classe justifiées par une observation de certains élèves sont plus rares (12 %). Celles-ci ont plutôt lieu dans le cadre des interventions de courte durée individuelles. Il arrive aussi qu'on observe de grands écarts entre les performances des différents élèves d'une classe (hétérogénéité des performances : 9 %), également un motif d'intervention de courte durée d'un enseignant ou d'une enseignante spécialisée. Les interventions mises en place à la suite de grosses difficultés relationnelles entre l'enseignant ou l'enseignante et l'élève sont très rares (3 %).

Tableau 6 : Motifs justifiant des interventions de courte durée en classe dans le cadre du soutien pédagogique ambulatoire (mars 2010)

| | N | % |
|--|-----|-------|
| Soutien dispensé à plusieurs enfants dans des domaines (scolaires) analogues (classe homogène) | 230 | 52 % |
| Problèmes disciplinaires, mobbing, actes de violence, troubles du comportement | 118 | 27 % |
| Conseil/assistance à l'enseignant-e, enseignement en tandem | 103 | 23 % |
| Examen d'élèves | 53 | 12 % |
| Soutien dispensé à plusieurs élèves en raison de différences marquées dans la classe (classe hétérogène) | 40 | 9 % |
| Problèmes relationnels entre un ou une élève et l'enseignant-e | 14 | 3 % |
| Total des mentions | 558 | 126 % |

Nombre de cas = 442 ; N = nombre de mentions (plusieurs mentions possibles) ; % = proportion de tous les cas

4 RESUME ET CONCLUSION

L'enseignement spécialisé doit aider les élèves à surmonter leurs carences scolaires ou leurs difficultés d'apprentissage ou encore à traiter leurs troubles de comportement en vue de créer les meilleures conditions possibles pour leur parcours scolaire. Suivant la situation, la mesure de soutien est dispensée sur une courte durée ou de manière régulière à un seul élève, à un groupe d'élèves ou à une classe toute entière dans le cadre du soutien pédagogique ambulatoire ou de prestations de logopédie ou de psychomotricité.

Dans le canton de Berne, environ 13 500 enfants bénéficient de mesures de l'enseignement spécialisé et à peu près 850 classes ou groupes d'élèves sont concernés.

Globalement, la mesure d'enseignement spécialisé dispensée le plus fréquemment est le soutien pédagogique ambulatoire car il est indiqué pour toute une série de troubles et de problèmes qui vont du soutien en cas de difficultés d'apprentissage et de troubles cognitifs ou de comportement à l'accompagnement en cas de comportement social perturbé. La logopédie et la psychomotricité ont une gamme d'indications moins étendue. Les prestations afférentes à ces deux domaines traitent de problèmes spécifiques touchant surtout l'école enfantine et les premières années de l'école primaire et enregistrent un nombre de cas un peu moins élevé que le soutien pédagogique ambulatoire. Au vu de l'hétérogénéité des diverses offres de l'enseignement spécialisé, il n'est pas étonnant qu'il existe de grandes différences entre les populations prises en charge.

Dans l'ensemble, l'enseignement spécialisé dispensé a progressé de deux tiers entre 2006 et 2010. Cette augmentation significative est à imputer en grande partie aux efforts accrus d'intégration réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 17 LEO. Le changement des conditions juridiques a pour conséquence que les élèves des anciennes classes spéciales sont de plus en plus intégrés dans des classes régulières avec une prise en charge relevant de l'enseignement spécialisé. Des conclusions définitives sur les changements intervenus dans le paysage scolaire eu égard à l'enseignement spécialisé ne pourront être tirées qu'après avoir observé l'évolution de ces prochaines années. En revanche, la part des divers domaines d'enseignement spécialisé et la répartition entre les sexes n'a guère changé ces dernières années. On peut par conséquent affirmer que les enfants ont été davantage intégrés indépendamment de leur besoin de soutien et de leur sexe. Les efforts d'intégration accomplis sont répartis également dans tous les domaines.

La part d'enfants étrangers pris en charge dans le cadre de l'enseignement spécialisé n'est que légèrement supérieure à la part qu'ils représentent parmi l'ensemble des élèves de l'école obligatoire. L'étude réalisée ne permet pas de conclure à un préjudice structurel des élèves issus de la migration. On peut toutefois supposer que le taux plus élevé d'affectation à l'enseignement spécialisé peut s'expliquer notamment par un contexte familial et social différent et une maîtrise plutôt moins bonne de la langue d'enseignement.

Le nombre d'enfants pris en charge individuellement reste élevé même si l'on observe une nette diminution depuis 2006. Un enfant sur trois bénéficiant de l'enseignement spécialisé ne reçoit le soutien correspondant ni en classe ni dans un groupe, ce que prévoit l'ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières. Dans certains cas, l'enseignement spécialisé ne peut manifestement être délivré qu'à l'extérieur de la classe, et parfois même sans une prise en charge en groupe, en raison des méthodes utilisées ou des moyens auxiliaires nécessaires. Cela semble être souvent le cas en *logopédie*. Toutefois, des efforts supplémentaires devraient être fournis à l'avenir pour une prise en charge commune des

élèves concernés afin d'éviter la stigmatisation de l'enfant et de satisfaire à un des objectifs principaux de l'intégration.

Il est réjouissant de constater qu'une part élevée d'élèves suivis dans le cadre de l'enseignement spécialisé satisfont aux objectifs du plan d'études, probablement aussi grâce à l'enseignement spécialisé. Cela montre que l'enseignement spécialisé permet au plus grand nombre possible d'enfants et d'adolescents de suivre la formation scolaire dans le cadre de ces objectifs. C'est un facteur décisif pour garantir l'égalité des chances lors du choix professionnel ainsi que des possibilités intactes sur le marché du travail.

Des mesures de soutien pédagogique ambulatoire sont dispensées en classe principalement lorsque plusieurs élèves de la même classe ont des difficultés scolaires, mais aussi en cas de problèmes de discipline, de mobbing ou de violence. La gamme étendue de motifs d'intervention en classe montre qu'il existe un réel besoin de soutien. En admettant que les enseignants et enseignantes réguliers fassent usage de cette possibilité, il sera possible de réduire le risque de surmenage et partant le taux de fluctuation du corps enseignant. Par conséquent, l'offre de mesures de l'enseignement spécialisé dispensées en classe devrait profiter autant aux élèves qu'aux enseignants et enseignantes, et naturellement aussi aux écoles.

Cependant, l'enseignement spécialisé ne touche pas tous les degrés scolaires et classes d'âge dans la même mesure. Les interventions ont lieu surtout à l'école enfantine et dans les premières années de l'école primaire puis ne cessent de décroître. En 9° année, le nombre d'interventions est six fois moins élevé qu'en 1^{re} primaire. Diverses raisons peuvent être à l'origine de ces différences manifestes selon les âges. D'une part, certains déficits dont le traitement relève de la *logopédie* et de la *psychomotricité* sont plus fréquents chez les jeunes enfants. Pris en charge de manière appropriée, de nombreux écoliers et écolières peuvent ensuite suivre l'enseignement régulier sans autre mesure de l'enseignement spécialisé. D'autre part, il est aussi possible que, malgré leurs problèmes, certains enfants soient scolarisés en classe régulière et pris en charge dans le cadre de l'enseignement spécialisé et qu'avec le temps, on constate qu'un soutien dans une classe spéciale serait préférable pour tous. Ces élèves ne sont ainsi en partie plus enregistrés comme des bénéficiaires de l'enseignement spécialisé. Dans le cadre de cette étude, il est impossible de dire si l'attitude ou les compétences didactiques du corps enseignant face à l'hétérogénéité de l'offre jouent un rôle pour la diminution observée au secondaire l.

La diminution des interventions de courte durée avec l'âge est probablement imputable au fait que des examens sont effectués par les services compétents principalement au début de la scolarité. Par la suite, les enfants en difficulté ont tous déjà été examinés et éventuellement affectés à une mesure de soutien. Il est donc rare qu'il faille procéder à des évaluations ou observations dans le cadre d'une mesure de courte durée.

Dans quelques domaines, on observe des différences entre les régions linguistiques. Les enfants pris en charge par des mesures de l'enseignement spécialisé dans une école dont la langue d'enseignement est le français ont en moyenne presque une année de plus que leurs camarades fréquentant les écoles germanophones, alors que la fréquence des prestations et les prestations elles-mêmes sont identiques. En outre, le rapport entre filles et garçons est plutôt plus équilibré chez les élèves francophones que dans la partie germanophone du canton.

Dans les années à venir, l'enseignement intégratif en classe régulière avec prise en charge spécialisée devrait de plus en plus remplacer l'enseignement en classe spéciale. Soucieux

de tenir compte des besoins régionaux et locaux, le législateur a délibérément laissé les écoles décider du modèle qu'elles entendent adopter.

Pour l'instant, on ne connaît pas encore l'influence sur les enfants eux-mêmes du transfert de leçons des classes spéciales dans l'enseignement spécialisé. Cela devra éventuellement faire l'objet d'une étude ultérieure. L'objectif final est d'améliorer l'intégration scolaire et sociale des élèves afin qu'ils puissent suivre une formation aussi bonne que possible et posséder des chances intactes à la fin de la scolarité obligatoire. Au vu des efforts importants d'intégration accomplis par les écoles, les conditions sont réunies pour que cet objectif soit réalisé. Toutefois certains défis doivent encore être relevés. La collaboration entre les enseignants et enseignantes spécialisés et ceux de l'enseignement régulier est par exemple cruciale pour assurer la réussite de cette entreprise.

L'enseignement spécialisé est un pilier central de l'école. Il permet l'intégration dans des classes régulières d'enfants connaissant toutes sortes de difficultés et de troubles. De plus, il décharge le corps enseignant dans des situations difficiles. Par son offre de mesures régulières et de courte durée, il répond aux besoins et peut être facilement mis en place en cas d'urgence.

5 ANNEXES

5.1 Tableaux

Tableau 7 : Nombre d'élèves bénéficiant d'interventions individuelles de courte durée et régulières selon le domaine de l'enseignement spécialisé et la région linguistique (mars 2010)

| | Nombre de mesures | | | | |
|---|----------------------|-----|-------|--|--|
| | d | f | d+f | | |
| Soutien pédagogique ambulatoire | 4536 | 508 | 5044 | | |
| Logopédie | 3298 | 360 | 3658 | | |
| Psychomotricité | 1240 | 99 | 1339 | | |
| Soutien péd. amb. et logopédie | 147 | 16 | 163 | | |
| Soutien péd. amb. et psychomotricité | 39 | 3 | 42 | | |
| Logopédie et psychomotricité | 37 | 11 | 48 | | |
| Soutien péd. amb., logopédie et psychomotricité | 2 | 0 | 2 | | |
| Total | 9299 | 997 | 10296 | | |

Tableau 8 : Nombre de leçons dispensées à des élèves bénéficiant de plusieurs mesures de l'enseignement spécialisé selon la nature et la forme d'enseignement ; mesures régulières et interventions de courte durée, mois de mars 2010

| | | | Mesure régulière | | | | | | | | | | durée |
|--------------------------------|---|-----|------------------|------|----------------|------|----|-----------------|------|----|-----|-----|-------|
| | | En: | s. individ | duel | Ens. en groupe | | | Ens. intégratif | | | | | |
| | | M | ES | Ni | M | ES | Ni | M | ES | N | M | ES | N |
| Soutien péd. amb. et | S. péd. amb. | 4,7 | 4,8 | 61 | 4,9 | 3,5 | 84 | 9,6 | 14,5 | 31 | 3,6 | 1,6 | 18 |
| logopédie (Ns=163) | Logopédie | 3,9 | 1,6 | 85 | 4,2 | 1,0 | 70 | 3,0 | 1,9 | 5 | 3,5 | 2,7 | 16 |
| Logopédie et | Logopédie | 3,8 | 1,3 | 23 | 4,5 | 1,4 | 15 | 1,5 | 0,7 | 2 | 4,0 | 0,7 | 5 |
| psychomotricité (Ns=48) | Psychomot. | 3,7 | 1,5 | 13 | 4,1 | 1,1 | 20 | 1,0 | - | 1 | 3,4 | 1,3 | 7 |
| Soutien péd. amb. et | S. péd. amb. | 4,9 | 2,5 | 19 | 11,0 | 19,2 | 16 | 9,8 | 9,3 | 11 | 3,7 | 0,6 | 3 |
| psychomotricité (Ns=42) | Psychomot. | 4,6 | 0,5 | 15 | 4,0 | 1,3 | 17 | 3,0 | 1,4 | 2 | 3,9 | 0,9 | 5 |
| M = moyenne ; ES = écart stand | = moyenne ; ES = écart standard ; N₂ = nbre d'élèves avec mesures correspondantes ; N₁ = nbre d'interventions | | | | | | | | | | | | |

Le nombre de cas étant minime, nous avons renoncé à présenter les résultats pour les élèves suivis en soutien pédagogique ambulatoire, logopédie et psychomotricité (N=2.

Tableau 9 : Nombre d'interventions selon la nature et la forme d'enseignement spécialisé et selon la région linguistique (mars 2010)

| | Mesure régulière individuelle | | | | ention ourte d | | Mesure dispensée en classe | | | |
|----------------------------|----------------------------------|---------|-------|------|-------------------|------|-------------------------------|---|-----|--|
| | d | d f d+f | | | f | d+f | d | f | d+f | |
| Soutien péd. amb. (N=5905) | 3567 | 436 | 4003 | 1254 | 97 | 1351 | 544 | 7 | 551 | |
| Logopédie (N=3988) | 2813 | 311 | 3132* | 699 | 78 | 784* | 72 | 0 | 72 | |
| Psychomotricité (N=1479) | 1111 | 92 | 1203 | 220 | 23 | 243 | 33 | 0 | 33 | |

d : partie germanophone du canton ; f : partie francophone du canton ; d+f : ensemble du canton de Berne ; * y c. interventions non attribuables à une langue

Tableau 10 : Forme d'enseignement selon la nature de l'enseignement spécialisé et la région linguistique pour les mesures individuelles régulières (mars 2010)

| | Ens. individuel | | | Ens | . en gro | upe | Ens. intégratif en classe | | | |
|----------------------------|-----------------|--------|--------|--------|----------|--------|---------------------------|-------|--------|--|
| | d | f | d+f | d | f | d+f | d | f | d+f | |
| Soutien péd. amb. (N=5251) | 21,7 % | 18,9 % | 22,1 % | 52,6 % | 66,7 % | 53,9 % | 27,2 % | 3,3 % | 24,7 % | |
| Logopédie (N=3871) | 50,0 % | 72,8 % | 52,4 % | 32,5 % | 8,9 % | 30,8 % | 1,0 % | 0,0 % | 1,1 % | |
| Psychomotricité (N=1431) | 20,6 % | 39,4 % | 22,7 % | 64,1 % | 44,4 % | 61,6 % | 1,1 % | 0,0 % | 1,3 % | |

d: partie germanophone du canton ; f: partie francophone du canton ; d+f: ensemble du canton de Berne ; plusieurs mentions possibles

5.2 Abréviations

Art. 17 « Article sur l'intégration » ; article 17 de la loi sur l'école obligatoire

(LEO) du canton de Berne

BiEv Section germanophone Planification de la formation et évaluation de la

Direction de l'instruction publique du canton de Berne

LEO loi sur l'école obligatoire

M moyenne N nombre

OAIr objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse

ES écart standard

SPE Service psychologique pour enfants et adolescents

SPP Service de pédopsychiatrie

5.3 Liste des graphiques

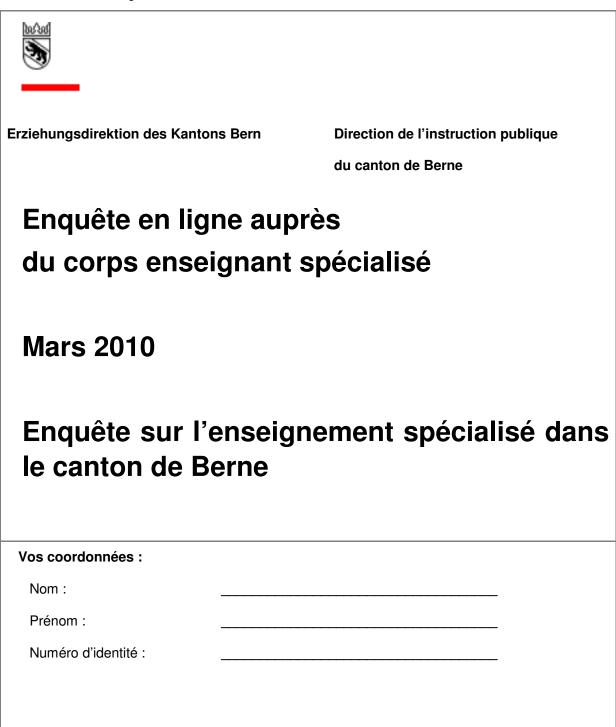
| Graphique 1 : | Nombre d'interventions selon la nature et la forme de l'enseignement spécialisé (mars 2010) | .10 |
|---------------|---|-----|
| Graphique 2 : | Nombre d'élèves bénéficiant d'interventions individuelles régulières et de courte durée dans chacun des domaines de l'enseignement spécialisé (mars 2010) | .13 |
| Graphique 3 : | Forme d'enseignement dans chacun des domaines de l'enseignement spécialisé pour les mesures individuelles régulières | .18 |
| Graphique 4 : | Nombre d'interventions pratiquées en classe selon le type de classe et le degré scolaire (mars 2010) | .24 |

5.4 Liste des tableaux

| Tableau 1 : | Age des élèves bénéficiant d'interventions individuelles régulières et de courte durée dans chacun des domaines de l'enseignement spécialisé | 14 |
|--------------|--|----|
| Tableau 2 : | Parts des filles et des garçons dans chacun des domaine de l'enseignement spécialisé | 15 |
| Tableau 3 : | Nombre de leçons dispensées par élève dans le cadre des interventions régulières individuelles dans chaque forme d'enseignement au cours du mois de mars 2010 | 19 |
| Tableau 4 : | Nombre de leçons dispensées par élève pour chaque intervention de courte durée dans les différents domaines de l'enseignement spécialisé au cours du mois de mars 2010 | 20 |
| Tableau 5 : | Raisons de l'octroi d'interventions individuelles de courte durée en soutien pédagogique ambulatoire (mars 2010) | 20 |
| Tableau 6 : | Motifs justifiant des interventions de courte durée en classe dans le cadre du soutien pédagogique ambulatoire (mars 2010) | 25 |
| Tableau 7 : | Nombre d'élèves bénéficiant d'interventions individuelles de courte durée et régulières selon le domaine de l'enseignement spécialisé et la région linguistique (mars 2010) | 29 |
| Tableau 8 : | Nombre de leçons dispensées à des élèves bénéficiant de plusieurs mesures de l'enseignement spécialisé selon la nature et la forme d'enseignement ; mesures régulières et interventions de courte durée, mois de mars 2010 | 29 |
| Tableau 9 : | Nombre d'interventions selon la nature et la forme d'enseignement spécialisé et selon la région linguistique (mars 2010) | 30 |
| Tableau 10 : | Forme d'enseignement selon la nature de l'enseignement spécialisé et la région linguistique pour les mesures individuelles régulières (mars 2010) | 30 |
| | , | |

5.5 Questionnaire

5.5.1 Version française



Introduction

L'article 17 de la loi sur l'école obligatoire (LEO) a pour but d'inciter les écoles à faire un pas supplémentaire vers l'**intégration** des élèves. La dimension intégrative des mesures de soutien aux enfants allophones ou aux enfants à haut potentiel intellectuel doit être renforcée. En d'autres termes, les leçons doivent être dispensées en groupe ou dans le cadre de l'enseignement régulier des classes de l'enseignement préscolaire ou obligatoire.

En avril 2009, la section germanophone de la recherche, de l'évaluation et de la planification pédagogiques (BiEv) a été chargée d'évaluer la mise en œuvre de l'article 17 LEO. Un des volets de ce mandat a pour but de recueillir les **données de base** concernant l'étendue et l'évolution de l'enseignement spécialisé. L'institut de conseil et de recherche indépendant empiricon a été mandaté par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Section BiEv, d'accompagner le recueil de ces données.

Comment remplir le questionnaire ?

Le but de cette enquête est de recenser, pour chaque enfant bénéficiant de mesures de l'enseignement spécialisé, le nombre de leçons dispensées **au cours du mois de mars 2010**. Une distinction est établie entre les types d'enseignement « soutien pédagogique ambulatoire », « logopédie » et « psychomotricité ». Le questionnaire doit être rempli **en ligne**.

- Dans un premier temps, veuillez saisir le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant concerné.
- Dans un deuxième temps, veuillez saisir pour cet enfant les informations statistiques requises ainsi que le nombre de leçons dispensées (une demi-leçon correspondant à 0,5). Il vous suffit de vous laisser guider à travers le questionnaire en ligne. Veuillez remplir un questionnaire par enfant. Les questionnaires remplis sont accessibles à tout moment pendant la période de l'enquête.
- Protection des données : nous sommes conscients que les données saisies dans le cadre de ce questionnaire ont un caractère confidentiel. Il est toutefois nécessaire, aux fins de l'évaluation, de saisir le nom et la date de naissance de l'enfant afin que nous puissions évaluer le nombre de mesures appliquées par enfant. Ces données nous permettront par ailleurs de documenter l'évolution de la situation entre 2010 et 2014. Elles seront traitées de manière confidentielle, transmises via une connexion sécurisée et anonymisées. Cette procédure a été approuvée par le service juridique de la Direction de l'instruction publique.

En cas de doutes ou de questions, n'hésitez pas à contacter la personne responsable :

- pour toute question en rapport avec le contenu :
- pour toute question technique :

Nous vous prions de bien vouloir remplir en ligne un questionnaire par enfant dont vous avez la charge d'ici fin mars.

D'avance merci pour votre précieuse collaboration!

| Prénom, nom et date de naissance de l'enfant pris en charge | |
|---|--|
| 1. Nom : | |
| 2. Prénom : | |
| 3. Date de naissance : | (jj.mm.aaaa) |
| Données statistiques concernant l'enfant pris en | charge |
| | □₁ féminin |
| 4. Sexe: | □₂ masculin |
| | □₁ suisse |
| 5. Nationalité : | □₂ autre |
| Précision concernant le champ 5 : | |
| Cocher la case « suisse » pour les enfants qui on (binationaux). | nt la nationalité suisse <u>et</u> une autre nationalité |
| | □₁ canton de Berne |
| 6. Canton de domicile : | \square_2 autre canton |
| Filtre : | |
| Si, au champ 6, la réponse 1 « canton de Berne » champ 8. | est coché, afficher le champ 7, sinon aller au |
| - Occurrence de describile de l'enfect. | |
| 7. Commune de domicile de l'enfant : | |
| Précision concernant le champ 7 : | |
| Saisissez la commune dans laquelle l'élève est déposés). Cette commune ne correspond pas toujo se rend à l'école ou fréquente l'enseignement spécie | ours à la commune dans laquelle l'élève réside, |

| Données statistiques concernant l'enfant pris en charge (suite) | | |
|---|--|--|
| | □₁ allemand | |
| 8. Langue maternelle : | □₂ français | |
| | □₃ autre | |
| Précision concernant le champ 8: | | |
| La langue maternelle est la langue dans laquelle l'enfant pense et celle qu'il maîtrise le mieux. Les enfants qui maîtrisent l'allemand et une autre langue sont considérés comme germanophones. Les enfants qui maîtrisent le français et une autre langue sont considérés comme francophones. | | |
| Type de classe et année fréquentée | | |
| | □₁ école enfantine | |
| | □₂ cycle élémentaire | |
| 9. Type de classe : | □₃ classe régulière (degré primaire et degré secondaire I) | |
| | \square_4 classe d'introduction | |
| | □₅ classe de soutien | |
| | □₁ 1ère année fréquentée | |
| | □₂ 2 ^{ème} année fréquentée | |
| | □₃ 3 ^{ème} année fréquentée | |
| 10. Année fréquentée (année en cours) | □₄ 4 ^{ème} année fréquentée | |
| L'année fréquentée correspond à l'année d'enseignement dans le type d'école | □₅ 5 ^{ème} année fréquentée | |
| correspondant. | □₅ 6 ^{ème} année fréquentée | |
| | □₁ 7 ^{ème} année fréquentée | |
| | □₃ 8 ^{ème} année fréquentée | |
| | □₃ 9 ^{ème} année fréquentée | |

Filtres pour les consignes de réponse :

Les possibilités de saisie au champ 10 seront affichées ou non en fonction des réponses données au champ 9 (type de classe) :

- Ecole enfantine : afficher seulement la 1^{ère} ou la 2^{ème} année fréquentée. Cycle élémentaire : afficher seulement la 1^{ère}, la 2^{ème}, la 3^{ème} ou la 4^{ème} année fréquentée.

- Classe régulière (degré primaire et degré secondaire I) : afficher de la 1^{ère} à la 9^{ème} année fréquentée. Classe d'introduction : afficher seulement la 1^{ère} ou la 2^{ème} année fréquentée. Classe de soutien : afficher de la 1^{ère} à la 9^{ème} année fréquentée.

| Statut du programme d'enseignement de l'enfant | | |
|--|--|--|
| 11. Statut du programme d'enseignement : | □₀ aucune mesure □₁ programme d'introduction sur deux ans/classe d'introduction □₂ objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse (OAIr) dans 1 ou 2 disciplines □₃ objectifs d'apprentissage individuels revus à la baisse (OAIr) dans plus de 2 disciplines (après examen du SPE) □₄ objectifs d'apprentissage individuels élevés (OAIe) (soutien aux surdoués) □₃ enseignement spécialisé (selon décision formelle de la SAP ou décision équivalente pour les élèves admis à l'enseignement spécialisé d'autres cantons) | |
| Nature de l'enseignement spécialisé et nature de l'intervention | | |
| 12. Nature de l'enseignement spécialisé : Plusieurs réponses possibles. | □₁ soutien pédagogique ambulatoire □₂ logopédie □₃ psychomotricité | |
| 13. Nature de l'intervention : | □₁ mesure régulière appliquée à l'enfant | |
| Plusieurs réponses possibles. | □₂ intervention de courte durée | |

Filtre:

Les réponses aux champs 12 et 13 sont combinées. Les champs de saisie suivants seront affichés en fonction des combinaisons des champs 12 et 13.

| Nombre de leçons dispensées à titre de soutien pédagogique ambulatoire : mesure régulière | | | |
|---|--------|--|--|
| | | | □₁ enseignement individuel |
| | 14. | L'enfant a-t-il reçu un enseignement individuel, en groupe ou intégré en classe? Plusieurs réponses possibles. | ☐₂ enseignement en groupe ☐₃ enseignement intégré en classe |
| | Filtre | s : | |
| | - Si | | ndividuel » a été cochée, aller au champ 15 n groupe » a été cochée, aller aux champs 16 et 17. ntégré en classe » a été cochée, aller au champ 18 |
| | 15. | Soutien pédagogique ambulatoire : enseignement individuel avec l'enfant. Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010. | |
| | 16. | Soutien pédagogique ambulatoire : enseignement en groupe avec l'enfant. Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010. | |
| | 17. | Soutien pédagogique ambulatoire : enseignement en groupe. Veuillez indiquer la taille du groupe . | nombre d'enfants |
| | 18. | Soutien pédagogique ambulatoire : enseignement en classe avec l'enfant. Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010. | |
| | | ore de leçons dispensées à titre de sout e durée | tien pédagogique ambulatoire : intervention de |
| | 19. | Soutien pédagogique ambulatoire avec l'enfant. Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars | |

2010.

| 20. Veuillez noter le motif de l'intervention de courte durée : | | |
|--|--|--|
| Précision concernant le champ 20 : | | |
| Exemples d'intervention : aide au démarrage après la classe d'introduction, observation du développement langagier, problèmes de graphomotricité, etc. | | |

| Nombre de leçons dispensées à titre de mesure logopédique : mesure régulière | |
|---|--|
| | □₁ enseignement individuel |
| 21. L'enfant a-t-il reçu un enseignement | |
| individuel, en groupe ou intégré en classe ? | $\square_{\scriptscriptstyle 2}$ enseignement en groupe |
| Plusieurs réponses possibles. | |
| | □₃ enseignement intégré en classe |
| Filtres : | |
| | ndividuel » a été cochée, aller au champ 22. n groupe » a été cochée, aller aux champs 23 et 24. ntégré en classe » a été cochée, aller au champ 25. |
| 22. Logopédie : <i>enseignement individuel</i> avec l'enfant | |
| Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010 . | |
| 23. Logopédie : <i>enseignement en groupe</i> avec l'enfant. | |
| Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010 . | |
| 24. Logopédie : <i>enseignement en groupe</i> . Veuillez indiquer la taille du groupe . | nombre d'enfants |
| 25. Logopédie : enseignement en classe avec l'enfant. | |
| Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010 . | |
| | |
| Nombre de leçons dispensées à titre de mesure | e logopédique : intervention de courte durée |
| 26. Logopédie avec l'enfant. | |
| Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010 . | |
| 27. Veuillez noter le motif de l'intervention de | (|

Précision concernant le champ 27 :

Exemples d'intervention : aide au démarrage après la classe d'introduction, observation du développement langagier, problèmes de graphomotricité, etc.

| Nombre de leçons de psychomotricité : mesur | e régulière | |
|---|--|--|
| | □₁ enseignement individuel | |
| 28. L'enfant a-t-il reçu un enseignement individuel, en groupe ou intégré en classe ? | ? □₂ enseignement en groupe | |
| Plusieurs réponses possibles. | □₃ enseignement intégré en classe | |
| Filtres : | | |
| | ndividuel » a été cochée, aller au champ 29. en groupe » a été cochée, aller aux champs 30 et 31. entégré en classe » a été cochée, aller au champ 32. | |
| 29. Psychomotricité : <i>enseignement individuel</i> avec l'enfant. | | |
| Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010 . | | |
| 30. Psychomotricité : <i>enseignement en groupe</i> avec l'enfant. | | |
| Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010 . | | |
| 31. Psychomotricité : <i>enseignement en groupe</i> . Veuillez indiquer la taille du groupe . | nombre d'enfants | |
| 32. Psychomotricité : <i>enseignement en classe</i> avec l'enfant. | | |
| Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010 . | , | |
| | | |
| Nombre de leçons de psychomotricité : interve | ention de courte durée | |
| 33. Psychomotricité avec l'enfant. | | |
| Veuillez indiquer le nombre de leçons dispensées pendant le mois de mars 2010 . | | |
| 34. Veuillez noter le motif de l'intervention de courte durée : | | |

Précision concernant le champ 34 :

Exemples d'intervention : aide au démarrage après la classe d'introduction, observation du développement langagier, problèmes de graphomotricité, etc.

Merci de votre concours!